



**Défense des enfants international
asbl**

Section belge francophone

Rue Marché-aux-Poulets 30

1000 Bruxelles

Tél. : 02/209.61.62 - Fax : 02/209.61.60

DEFENSE DES ENFANTS - INTERNATIONAL
SECTION BELGE FRANCOPHONE

Rapport d'activité 2010

*L'année 2010 aura été la première année d'agrément provisoire en tant qu'association d'éducation permanente (qui ouvre le droit à des moyens financiers limités essentiellement pour des frais de fonctionnement et d'activité). Cette demande se fonde sur les **outils pédagogiques** sur les droits de l'enfant réalisés par DEI. Un premier « lot » de 10 outils a été réalisé en 2008 (l'agrément est en effet accordé en fonction des réalisations de l'année qui précède celle du dépôt de la demande d'agrément) ; un second lot en 2009 et un troisième a été finalisé en 2010. Nous disposons donc à ce jour de 30 outils pédagogiques, ce qui constitue un « stock » qui commence à être intéressant. Au-delà de la réalisation de ces outils, il importe de les utiliser, tester et faire mieux connaître.*

*Mis à part cette mission dans la cadre de l'éducation permanente, 2010 fut une nouvelle fois une année fort chargée. Elle a commencé par l'organisation de la troisième semaine de **formation de formateurs en droits de l'enfant** qui s'est tenue à Hammamet (Tunisie) – l'heure est au bilan de cette activité – et s'est achevée dans les préparatifs de deux **séminaires internationaux** qui se sont tenus en janvier 2011.*

*Nous avons également organisé un **voyage d'étude sur « les droits de l'enfant en Europe »** qui nous a amenés à Strasbourg (Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme), Genève (Comité des droits de l'enfant, avec comme « point d'orgue », la participation à l'audition de la Belgique par ce Comité) et Sion (IUKB et IDE).*

*Une nouvelle édition de **l'Université d'été autour des droits de l'enfant** (une collaboration avec l'IUKB et l'IDE) était prévue en 2010 mais a dû être annulée faute d'avoir attiré suffisamment de personnes intéressées. Formule à repenser pour l'avenir, d'autant plus que DEI-Belgique se propose de porter l'organisation de la prochaine université d'été en Belgique en 2011 !*

*La deuxième édition du **Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant** (un des principaux projets du CIDE, créé par DEI et l'UCL et auquel se sont adjoint les FUNDP et l'ULB) a eu lieu et, même s'elle n'a réuni qu'une quinzaine de participants, elle a été appréciée. La troisième édition est lancée et retrouve le nombre d'inscrits de la première année. On peut dire que la formule est en train d'atteindre sa « vitesse de croisière » ; de plus en plus de personnes sont intéressées et souhaitent y participer (mais nous sommes conscients que le prix reste un obstacle important pour de nombreuses personnes).*

Par ailleurs, comme chaque année, DEI a poursuivi ses activités dans le domaine des actions en justice (la Cour constitutionnelle ne nous a pas suivis pour ce qui concerne l'illégalité du dessaisissement), des formations et animations, publications (la nouvelle édition du « Droits de l'enfant en questions » est parue) et a régulièrement pris des positions publiques en matière de droits de l'enfant.

Tout ceci uniquement avec l'appui de bénévoles, volontaires, stagiaires.

Première partie :

La mise en œuvre du plan d'action 2009-2011

Objectif 1 : *Participation au développement d'une « culture des droits de l'enfant » en Communauté française pour mieux faire connaître la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), son application, mais aussi les autres instruments internationaux, sensibiliser et former un large public de professionnels et de personnes privées en matière de droits de l'enfant.*

Activité 1.1

- **Elaboration d'un minimum de 10 outils pédagogiques par an, de publications, réalisations, destinées à aider les adultes en contact avec les enfants à pouvoir aborder les questions touchant aux droits de l'enfant avec leur public, susciter des débats et discussions**

Depuis l'année 2008, DEI réalise une série d'outils pédagogiques afin de faciliter une meilleure connaissance des droits de l'enfant. C'est ce type d'outils qui permet à DEI de faire connaître et de promouvoir le respect des droits de l'enfant, activité principale de notre association.

Afin de favoriser la diffusion et l'accès de ces outils, ils sont placés sur notre site internet, www.dei-belgique.be. Un recueil complet de ces outils pédagogique est imprimé et diffusé à diverses occasions (stand lors du salon de l'Education à Namur ou lors de séminaires, notamment le séminaire organisé par Dynamo international, salon du livre,...). Un dépliant présentant ces outils est aussi en préparation.

Jusqu'ici, les utilisateurs de ces outils pédagogiques pouvaient laisser un commentaire sur un forum sur le site internet de DEI ; force est de constater que ça ne donne pas de résultats ; en deux ans, nous n'avons recueilli aucune réaction par ce biais. Par contre, il reste important de pouvoir recueillir le feed-back des utilisateurs (autrement que de manière informelle à l'occasion de rencontres ponctuelles, comme ça arrive régulièrement) ; il nous faut donc rechercher d'autres moyens pour récolter ces informations. C'est ainsi que nous pensons à mettre sur pied un comité d'accompagnement / de relecture, composé d'enseignants et d'animateurs ainsi que d'autres personnes susceptible d'utiliser ces outils, qui pourraient nous faire part de leur avis avant diffusion.

Voici la liste des fiches qui ont été réalisées durant l'année 2010 :

1. Les mineurs étrangers non accompagnés
2. L'enfant dans la migration
3. La protection de la vie privée
4. Les objectifs du millénaire pour le développement
5. Les indicateurs en matière de justice des mineurs
6. Les enfants victimes et témoins
7. L'adoption
8. Les mesures alternatives à la privation de liberté en conflit avec la loi
9. Les enfants dans les conflits armés
10. L'âge minimum de responsabilité pénale

Activité 1.2

➤ **Réaliser des animations, formations, ... au moyen des outils élaborés en la matière**

- ***Formation de formateurs en droits de l'enfant***

La dernière semaine du programme de formation de formateurs en droits de l'enfant a eu lieu en Tunisie en janvier 2010. Pour rappel, il s'agit d'une collaboration entre la Tunisie (l'Observatoire des droits de l'enfant) et Wallonie-Bruxelles International (WBI) ; DEI intervient en tant qu'opérateur de formation.

Sur une durée de 4 ans, nous avons donc formé deux groupes de 10 et 15 personnes pour devenir formateurs en droits de l'enfant ; chaque groupe a bénéficié de trois semaines de formation : deux en Tunisie et une en Belgique.

Le projet prévoyait également la réalisation d'un guide de formation pour les formateurs qui serait élaboré en collaboration avec le groupe en cours de formation. DEI a rempli ses obligations en fournissant sa partie du guide mais la partie tunisienne n'a malheureusement pas rempli sa part du travail (pour la petite histoire, l'Observatoire des droits de l'enfant tunisien avait aussi demandé un financement à l'UNICEF Tunisie pour réaliser un guide de formation en droits de l'enfant en arabe).

De la même manière, il était prévu que l'Observatoire coordonne le groupe de formateurs en cours de formation pour leur demander d'assurer des formations et les évaluer avec eux (ils devaient aussi centraliser les demandes de formation, collationner la documentation et les guides de formation,...). Tout ça n'a pas non plus été mis en place.

Cette collaboration s'est donc terminée sur une note un peu décevante ; on peut se poser la question de la pérennité de ce qui a été réalisé. On peut certainement espérer qu'individuellement, les participants à ces formations en auront gardé quelque chose et qu'ils pourront s'en inspirer dans leur pratique professionnelle ; c'est très certainement le cas pour

une partie du public. Il n'est par contre pas garanti que la dynamique de formation « fasse tache d'huile » si les personnes qui ont suivi la formation ne sont pas sollicités pour partager leur savoir.

- ***Conférences et stand***

Autour de l'anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, DEI a organisé une conférence ludique « *A la découverte des droits de l'enfant* ».

Partant du constat que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant reste encore méconnue à l'heure actuelle, cette conférence visait à répondre aux questions que les étudiants, enseignants, parents, ... se posaient à son sujet.

Cette animation a permis de tester nos fiches pédagogiques et principalement celle concernant le contenu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (2008-04) ainsi que celle sur le travail des enfants (2008-09). Malgré un public un peu trop limité, la formule est intéressante et devrait être rééditée.

Nous avons aussi tenu un stand afin de faire connaître ses différentes activités lors du deuxième Forum International des Travailleurs Sociaux de Rue, Paroles de rue. Travail de rue, droits de l'enfant, pauvreté et exclusion sociale, fin octobre à Bruxelles. Ce forum était organisé par Dynamo International.

Nous avons également tenu un stand au salon de l'éducation en septembre 2010 à Namur (en collaboration avec Jeunesse & Droit et les Services droit des jeunes) ainsi qu'à l'occasion du forum « Flash 2010 » durant le mois de novembre à Bruxelles. Il s'agit d'un forum pour l'action sociale et humanitaire organisé par des jeunes et pour des jeunes. Deux occasions de faire connaître DEI et nos différentes publications mais aussi de réaliser un petit questionnaire ludique sur la Convention internationale relative aux droits des jeunes à destination des jeunes (essentiellement destiné à susciter l'intérêt du public).

- ***L'Université d'été autour des droits de l'enfant***

Une nouvelle édition de l'université d'été autour des droits de l'enfant avait été programmée en juillet 2010 (la 5^{ème} édition) par l'IUKB et l'IDE (à Sion, Suisse). Comme les autres années, DEI avait été sollicité pour collaborer à cette édition qui devait traiter du thème des « *droits de l'enfant et les médias* ». Malheureusement, le nombre d'inscrits était insuffisant pour équilibrer le budget et a dû être annulée.

Le sujet étant intéressant et la formule méritant d'être maintenue, DEI a proposé d'organiser l'Université d'été en 2011 en Belgique sur le même thème. L'idée a été acceptée par les partenaires suisses. On peut espérer que le changement de lieu attire un nouveau public.

Il n'en revient pas moins qu'il s'agit d'un nouveau défi que nous nous sommes donnés.

Activité 1.3

➤ **Organiser un voyage d'étude sur les droits de l'enfant en Europe**

A l'occasion du passage de la Belgique devant le Comité des droits de l'enfant (septembre 2010), DEI-Belgique a organisé un voyage d'étude pour découvrir les droits de l'enfant en Europe. Au programme de ce voyage : avec des visites de la Cour européenne des droits de l'Homme, du Conseil de l'Europe, du Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies à Genève, du Comité des droits de l'enfant et en plus précisément avec une participation à la session du Comité des droits de l'enfant consacrée à la Belgique.

Un rapport de ce voyage a été publié dans le JDJ n° 296 de juin 2010.

On peut dire que ce fut une réussite certaine. Les participants ont été enchantés et la dimension instructive et pédagogique était bien présente. Il est sans doute difficile d'évaluer toutes les retombées mais on peut dire que les participants ont une meilleure vue, et certainement plus concrète, du fonctionnement des instances internationales en matière de droits fondamentaux. Il leur revient maintenant de mettre ces apprentissages en pratique.

Activité 1.4

➤ **Publier des articles, ouvrages, conférences, ... visant à vulgariser les droits de l'enfant et à mieux les faire connaître par un large public**

L'ouvrage *La Convention des droits de l'enfant en question* a été réactualisé et une troisième version a été publiée durant le courant de l'année 2010. Ce sont Véronique Doulliez, Jemy Nzeyimana et Madeleine Genot qui se sont attelées à cette tâche.

Une fiche technique sur *le placement en Institution publique de protection de la jeunesse* réalisée par DEI est programmée pour le Journal du droit des jeunes n°301 de janvier 2011.

DEI a également collaboré à la réalisation du troisième rapport de la Ligue des droits de l'Homme (rapport de 2010-2011) sur *l'Etat des droits de l'homme en Belgique*.

DEI a réalisé un article, « *MENA : l'enfance mise en doute* », au sein de cet ouvrage collectif. Cet ouvrage ne sera cependant publié qu'au début de l'année 2011.

Enfin, un article « *Cessons de banaliser l'enfermement* » a été publié dans la Chronique de l'association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille en janvier 2011 (vu qu'il a été traduit en espagnol et anglais, il aura touché une très large audience).

Activité 1.5

- **Diffuser les ouvrages, guides, études en matière de droits de l'enfant, produits par le Secrétariat internationale de DEI**

En 2010, l'étude annuelle du Secrétariat international était consacrée à la détention préventive des enfants : « *STOP A LA VIOLENCE! L'utilisation abusive de la détention provisoire, ou le besoin d'une réforme des systèmes de justice pour mineurs* ».

Cette étude, de même que celles des années antérieures, a été largement diffusée, par le biais du site internet de DEI-Belgique, lors des stands et à l'occasion de diverses manifestations auxquelles DEI a participé.

Nous avons également largement diffusé les newsletters du Secrétariat international et celle consacrée à la justice des mineurs.

Activité 1.6

- **Participer à la réalisation d'un « Certificat universitaire interdisciplinaire autour des droits de l'enfant » (en collaboration avec le CIDE)**

Le CIDE (dont DEI est co-fondateurs), a organisé en 2010 la deuxième édition du « Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant ». Le nombre d'inscrits était moindre que lors de la première édition (13 au lieu des 25), mais l'intérêt des participants démontre qu'il convient de poursuivre la formule (en l'adaptant, en fonction des évaluations proposées par les participants).

Par ce biais, DEI contribue à la diffusion des connaissances en la matière.

Objectif 2 : Veiller au respect des droits de l'enfant en Belgique et au besoin, dénoncer les abus, combattre les violations, de ces droits

Activité 2.1

- **Participer aux travaux de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant et élaboration du rapport alternatif à la Convention des droits de l'enfant**

DEI, en tant que membre fondateur de la Code, participe mensuellement à ses réunions et contribue également régulièrement aux avis, recommandations, études et analyses réalisées par la Code, ainsi qu'à leur diffusion par le biais des activités de DEI.

2010 a été une année particulièrement importante pour la CODE puisque c'était l'année de l'examen par le Comité des droits de l'enfant du deuxième rapport périodique sur l'application de la CIDE en Belgique. La CODE a donc participé à la pré-session en février 2010 et à la session en juin 2010. DEI-Belgique était présent à ces deux occasions et a donc pu avoir une participation active à l'ensemble du processus.

Notons que la délégation des ONG belges qui ont participé à ce processus était particulièrement bien coordonnée, tant dans le travail de préparation que dans le processus de rapportage lui-même, ce qui démontre l'intérêt d'avoir cette coordination.

DEI a apporté sa contribution au rapport alternatif des ONG en fonction de son expertise particulière.

Activité 2.2

- **Participer aux travaux de la Commission nationale des droits de l'enfant et du Groupe de suivi de la CIDE de l'Observatoire de l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse en Communauté française**

Par manque de temps, DEI n'est pas en mesure de participer à toutes les réunions de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ou de la Commission nationale des droits de l'enfant.

Cependant, nous avons eu une participation active dans un groupe de travail de la Commission nationale, celui qui était consacré au protocole facultatif à la Convention des

droits de l'enfant créant un mécanisme de plaintes individuelles (et collectives ?) auprès du Comité des droits de l'enfant. Ce groupe de travail était chargé d'élaborer le point de vue de l'Etat belge dans les discussions qui sont en cours à Genève. Malheureusement, force est de constater que le point de vue que l'Etat belge a adopté au sein des Nations Unies est particulièrement décevant. Celui-ci a quelque peu évolué suite aux pressions de la société civile mais la Belgique est passée d'une position de rejet pur et simple à une abstention, il faut le dire, très peu courageuse.

Nous n'avons par contre pas été en mesure de participer à l'évaluation de la Commission nationale malgré l'importance que celle-ci revêt. DEI était avec la CODE très demandeur de la création de la CNDE mais il faut constater que le résultat est souvent en-deçà de nos espérances ; il s'agit d'une instance très administrative, qui a peu d'influence sur le produit final envoyé à Genève et qui est peu prise en considération par les Ministres concernés par les droits de l'enfant.

Activité 2.3

- **Assurer une « veille » législative en vérifiant que les nouvelles lois, les nouveaux arrêtés et circulaires, ... soient conformes aux principes contenus dans la CIDE et si nécessaire, introduire les actions, notamment en justice, pour assurer un contrôle judiciaire de la nouvelle réglementation en Belgique.**

En 2010, DEI n'a pas eu à agir en particulier par rapport aux textes législatifs (l'absence de gouvernement une bonne partie de l'année n'est sans doute pas étrangère à cet état de fait !).

Par contre, l'action devant la Cour constitutionnelle que DEI avait initiée suite à la dernière modification de la loi relative à la Protection de la jeunesse, en ce qui concerne le dessaisissement vers la Cour d'assises, a été rejeté par cette juridiction. Elle n'a clairement pas suivi notre argumentation. Cette procédure est terminée sous cette forme-là. Il faudra continuer à suivre ces questions pour envisager, le cas échéant, d'autres recours ou actions.

Activité 2.4

- **Rédiger et diffuser des communiqués de presse quand l'actualité le nécessite, pour dénoncer des abus des droits de l'enfant ;**

En 2010, DEI a essentiellement relayé des communiqués de presse réalisés par d'autres instance telles le Secrétariat international des droits de l'enfant, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, la CODE, l'UNICEF, ...

Objectif 3 : *Améliorer la connaissance que l'on a des droits de l'enfant et de leur respect en vue de progresser continuellement vers une meilleure compréhension des droits de l'enfant et agir sur les débats de société en la matière.*

En 2008/2009, DEI, en collaboration avec le CIDE et « le CARPE », a réalisé une recherche s'inscrivant dans un projet global de recherche et d'action concernant la privation de liberté des enfants et des jeunes en Belgique visant une réflexion sur le « sens » de l'enfermement par rapport à l'objectif social de protection de la société, d'éviction de la récidive, d'éducation et de réinsertion des mineurs nécessitant une étude des pratiques de prévention et des alternatives au système judiciaire, ainsi qu'une évaluation de la traduction des normes internationales relatives aux droits des enfants.

Une première phase de cette recherche a été réalisée en 2008 et une seconde en 2009 pendant laquelle les chercheurs ont finalisé la rédaction d'un rapport, d'articles et procédé à la restitution des conclusions de la recherche à l'attention des acteurs de terrain, notamment ceux qui ont collaboré à celle-ci. Ces dernières actions se sont poursuivies début 2010 mais ont ensuite été stoppées vu la fin du financement de cette recherche.

En particulier, les chercheurs ont présenté les résultats de la recherche à Namur et à l'équipe du CARPE à Verviers.

Ils ont également écrit différents articles, dont un qui a été publié dans le Journal du droit des jeunes en février 2010.

Cette recherche a pris fin mais les résultats méritent de continuer à être diffusés largement.

Objectif 4 : Veiller, dans la mesure du possible et de nos moyens, à un meilleur respect des droits de l'enfant au niveau international.

Activité 4.1

➤ **Participer aux travaux du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne en matière de droit de la famille et de l'enfant**

En 2010, DEI-Belgique, représentant le Mouvement international (puisque c'est le Secrétariat International de DEI qui a le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe), a participé à plusieurs groupes de travail :

- Groupe d'experts chargés de rédiger un projet de lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants (document CJ-S-CH (2009) 9 E) ; voir : http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/childjustice/default_FR.asp? Trois rencontres de ce groupe d'experts ont eu lieu en 2010 et les lignes directrices ont été adoptées en décembre 2010 après un long travail d'élaboration et une consultation des enfants. Même s'il y aurait beaucoup à dire de ce projet et de la manière dont les enfants sont consultés par le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'élaboration de ce type de documents, on peut être globalement satisfait du résultat.
- Groupe de travail chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique relatif au statut juridique des enfants et les responsabilités parentales ; les travaux de ce groupe d'experts sont toujours en cours mais devraient déboucher sur une résolution en 2011.

Pour ce qui concerne la Commission européenne, DEI a été invité à participer à plusieurs rencontres importantes dans le cadre de la stratégie européenne sur les droits de l'enfant, la Présidence belge de l'Union européenne, l'année européenne de lutte contre la pauvreté,... :

- Une rencontre au Parlement européen sur les enfants Rom, le 2 mars 2010 ;
- Une réunion sur les « enfants invisibles », ceux qui sont considérés comme les plus vulnérables en Europe ; cette rencontre, qui s'est tenue à Bruxelles le 11 mars 2010, fut globalement décevante et il n'y eut aucun suivi (à notre connaissance) ;

- Une rencontre sur « une justice adaptée aux enfants » le 15 juillet 2010 qui devait déboucher sur une nouvelle stratégie de l'Union européenne sur « l'Europe pour et avec les enfants » ;
- Une conférence de l'« Europe de l'Enfance » sur les droits des enfants et des jeunes, organisée dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne le 9 septembre 2010 à Anvers ;
- Une conférence de l'agence des droits fondamentaux sur les droits de l'enfant en Europe organisée à Bruxelles les 7 et 8 décembre 2010 ;

Activité 4.2

- **Participer aux travaux du Comité des droits de l'enfant en alimentant, chaque fois que c'est nécessaire, par des informations recueillies sur le terrain**

Outre le suivi du processus de rapportage de la Belgique au Comité des droits de l'enfant, il s'agissait de suivre les travaux d'ensemble du Comité et en particulier l'élaboration des Observations générales (une observation générale sur la participation des enfants a été élaborée en 2010 et adoptée en début 2011) ou encore l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention internationale des droits de l'enfant portant sur des communications individuelles (la possibilité pour des enfants de saisir le Comité des droits de l'enfant sur des violations de leurs droits, de manière individuelle et bien sûr après avoir épuisé les recours internes).

En outre, deux rencontres annuelles ont été organisées par le Secrétariat international de DEI avec les membres du Comité des droits de l'enfant pour échanger sur les travaux et les projets en cours et accueillir les nouveaux membres du Comité (leur permettre de faire connaissance de DEI). DEI-Belgique a participé à une de ces rencontres.

Activité 4.3

- **Participer activement aux travaux du Mouvement DEI sur le plan international**

En tant que section active de DEI dans le monde, DEI-Belgique participe activement aux travaux du Secrétariat international du mouvement ;

concrètement, il s'agit de répondre aux appels et demandes du Secrétariat international, de participer à des projets développés au niveau international ou régional (Europe), de contribuer aux recherches et publications, ...

En particulier, DEI-Belgique a participé à la rédaction des rapports annuels sur la justice des mineurs du Secrétariat international dont :

- rapport 2009 consacré à la violence à l'égard des enfants
- rapport 2010 consacré à la détention préventive des enfants

DEI-Belgique participe aussi aux activités réalisées dans le cadre du suivi de l'Observation générale n°10 du Comité des droits de l'enfant consacrée à la justice des mineurs.

DEI-Belgique a aussi participé à un séminaire régional sur la participation des enfants et la justice des mineurs qui s'est tenu à Bethléem (Palestine) du 10 au 13 novembre 2010.

Activité 4.4

- **Collaborer avec les sections des pays européens pour réaliser des projets sur le plan européen**

En collaboration étroite avec Jean-Luc Rongé, Vice-Président de DEI pour l'Europe, DEI-Belgique a préparé une rencontre des sections Européennes et du Moyen Orient qui s'est tenue à Bruxelles les 25, 26 et 27 janvier 2011 et s'est intitulé « La justice pour mineurs en Europe et au Moyen-Orient : état des lieux, défis et perspectives ».

Cette rencontre avait pour objectif de permettre aux sections de se rencontrer, de mieux se connaître, d'échanger sur les programmes et activités respectifs et d'élaborer une stratégie commune et un plan d'action en matière de droits de l'enfant en Europe, plus particulièrement dans le cadre de la justice des mineurs.

Cette rencontre ayant eu lieu, il s'agit maintenant d'en assurer le suivi et de finaliser la stratégie commune et le plan d'action, puis de réaliser les activités prévues.

Activité 4.5

➤ **Collaborer avec des sections du sud et soutenir leur action par des échanges d'information, des activités communes, ...**

DEI-Belgique a des liens privilégiés avec certaines sections africaines et en particulier le Congo, le Niger, la Sierra-Leone, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, ...

Il s'agit ici d'échanger régulièrement sur les réalisations respectives, de soutenir leur action, notamment en facilitant la recherche de sponsors ou de mécènes et de participer ponctuellement à des rencontres, séminaires, ... internationaux.

En 2010, mise à part une rencontre en Palestine et de nombreux contacts avec les sections, il n'y a pas eu d'activités spécifiques. Par contre, en 2011, il devrait y avoir plusieurs activités, dans la perspective de l'Assemblée générale internationale qui devrait avoir lieu en 2011 en Afrique. Les programmes régionaux sur la Justice des mineurs amèneront sans doute aussi des collaborations et échanges dans les mois qui viennent.

En 2010, DEI-Belgique a collaboré à deux autres projets avec des partenaires hors du mouvement :

1. Nous avons été invités par le « Bureau international des droits de l'enfant » de Montréal à participer à un séminaire qui s'est tenu au Bénin en début décembre 2010 et qui s'adressait à des responsables d'écoles de formation de policiers et gendarmes de 9 pays francophones d'Afrique de l'Ouest (une première pour DEI !); cette rencontre visait à réfléchir à la manière de mieux intégrer les principes de la justice des mineurs dans la formation de base et formation continuée des policiers.
2. Nous avons également développé une collaboration très fructueuse avec IDAY (International Day of African Youth), organisation qui se préoccupe de l'éducation des enfants en Afrique et organisé ensemble un séminaire à Bruxelles en janvier 2011 sur l'éducation des enfants en prison en Afrique. Il s'agit de la première étape d'une action qui se veut ambitieuse et qui visera à améliorer les conditions de détention en leur donnant une dimension éducative. Un suivi de ce séminaire est prévu, notamment par l'organisation d'une conférence en Afrique autour de ce thème.

Deuxième partie : Organisation et gestion

I. Reconnaissance dans le cadre de l'éducation permanente

2010 était donc la première année de reconnaissance temporaire dans le domaine de l'éducation permanente. Même si les subventions dont on bénéficie dans ce cadre sont très réduites et ne couvrent que des frais de fonctionnement et d'activités, c'est un pas fondamental dans la perspective de pérenniser la situation de DEI-Belgique et lui permettre de développer des actions en ayant des perspectives à plus long terme.

L'éducation permanente donne un cadre intéressant aux actions de DEI, puisqu'il lui permet de développer des actions avec cette perspective de l'éducation des adultes dans un domaine où beaucoup reste à faire.

En 2011, deuxième année de cette reconnaissance provisoire, il s'agira de finaliser la demande d'agrément pour tenter d'obtenir une reconnaissance à plus long terme.

II. Personnel volontaires et stagiaire

En 2010, il n'y a eu aucun personnel salarié dans l'association. Nous avons continué à travailler avec des bénévoles et stagiaires ; malgré ce contexte assez précaire, les résultats des actions sont bien présents et le bilan que représente ce rapport d'activité démontre notre capacité de développer des projets nombreux et à dimension variable, touchant à différents aspects des questions que nous traitons. Nous sommes persuadés que l'action de DEI fait sens et est complémentaire avec l'action d'autres associations.

Les personnes suivantes ont collaboré avec DEI-Belgique en 2010 :

- **Laurene Graziani** qui avait fait un stage chez nous en 2009 mais qui continue en tant que volontaire ; elle s'est particulièrement investie dans la rédaction de fiches pédagogiques mais a également collaboré à une enquête pour le Conseil de l'Europe sur la perception par les jeunes belges de la notion de justice adaptée aux enfants ; elle nous a

en outre régulièrement représentés aux réunions de la CODE et a participé à plusieurs réunions et rencontres au nom de DEI-Belgique. C'est aussi elle qui coordonne la préparation de l'Université d'été en droits de l'enfant sur le thème des « *droits de l'enfant et les médias* ».

- **Camille Gutton** qui avait commencé en 2009 et a poursuivi une collaboration comme bénévole en 2010. Elle s'est surtout investie dans la rédaction de fiches pédagogiques mais a aussi fait des recherches de financement, notamment dans les sphères européennes.
- **Céline Baes** a participé aux premières étapes de la préparation du séminaire sur les droits de l'enfant en prison en Afrique et a aussi fait des recherches sur les possibilités de chercher des financements européens.
- **Laura Romagnoli** a fait un stage de six mois de septembre 2010 à février 2011 dans la cadre du programme Leonardo de la Commission européenne ; elle a travaillé sur les fiches pédagogiques mais a surtout porté l'organisation du séminaire sur l'éducation des enfants en Europe et la rencontre des sections européennes et du Moyen Orient de DEI ; en outre, elle a régulièrement représenté DEI au sein de la CODE et dans d'autres lieux tels que la Plate-forme sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement. Laura poursuit sa collaboration avec DEI-Belgique en 2011, en tant que chargée de projets, dans le cadre d'un contrat d'immersion professionnelle.
- **Aurore Dachy** collabore avec DEI comme volontaire depuis octobre 2010 ; elle participe aussi à la rédaction des outils pédagogiques mais a aussi rédigé plusieurs articles sur « *l'Etat des droits de l'homme en Belgique* » et « *MENA : l'enfance mise en doute* ». Elle a aussi rédigé une fiche technique sur *le placement en Institution publique de protection de la jeunesse* réalisée par DEI est programmée pour le Journal du droit des jeunes n°301 de janvier 2011. Aurore a aussi collaboré au projet « article 40 » qui vise à lutter contre la banalisation de l'enfermement.
- **Melody Chaudy** a fait un stage dans le cadre de ses études en communication ; elle a contribué à la diffusion des publications de DEI et à la promotion de l'association en réalisant un dépliant présentant l'association et un autre qui présente nos publications.

Laura, Aurore et Melody ont aussi tenu des stands dans divers lieux tels le salon de l'éducation, le forum des travailleurs sociaux de rue de Dynamo International et FLASH 2010.

III. Autres activités

Le site internet: le site de D.E.I.-Belgique continue à être régulièrement alimenté par des informations relatives à des prises de position de D.E.I.-Belgique, l'annonce d'activités, la diffusion par voie électronique des bulletins et autres revues du Secrétariat International de D.E.I., etc.; c'est Alexia Jonckheere qui s'en charge.

Par ailleurs, DEI s'est doté d'une page « facebook » pour pouvoir diffuser plus largement et rapidement des informations sur nos activités.

A côté des actions plus ambitieuses et conséquentes, nous agissons au quotidien pour réaliser nos objectifs et menons ainsi de nombreuses actions ponctuelles, en fonction des circonstances, de l'actualité, des collaborations possibles,...

IV. La vie associative de l'association au niveau international

Benoit Van Keirsbilck, représentant D.E.I.-Belgique, assume toujours la fonction de trésorier du Comité exécutif international du Secrétariat International de DEI.

Même si cette fonction entraîne un investissement temps de D.E.I. Belgique dans la gestion du mouvement au niveau international, cela donne à notre petite section un rôle très important mais aussi une responsabilité considérable au niveau du mouvement international. Cette fonction implique plusieurs déplacements à Genève pour le suivi des projets, la gestion de l'association, la recherche de fonds, les réunions du Comité exécutif (qui s'est réuni deux fois en 2010, à Genève en mars et en Palestine en octobre). Ceci se fait dans des conditions très précaires puisqu'à plus d'une reprise, le Mouvement aura été confronté à des difficultés financières très importantes et que la situation reste extrêmement délicate.

La charge est d'autant plus importante qu'un nouveau changement est intervenu à la direction du Secrétariat international. Le contrat de Laetitia Van Haren, qui occupait ces fonctions depuis mi-2008, a pris fin en décembre 2009. Une nouvelle directrice, Ileana BELLO, est entrée en fonction le 1er janvier 2010 ; elle a vite trouvé sa place et a pris en main les rênes de l'association d'une manière admirable.

Depuis 2007, DEI assure le secrétariat du Panel interagences des Nations Unies pour la justice des mineurs et à ce titre coordonne le travail du panel. La présence de ce secrétariat du panel dans les bureaux de DEI à Genève permet des collaborations très intéressantes.

En 2010, D.E.I. a poursuivi, au niveau international, les projets qui touchent à la justice des mineurs : mise en œuvre du plan d'action stratégique 2009-2010, suivi de l'Observation générale n°10 du Comité des droits de l'enfant, suivi des travaux du Comité des droits de l'enfant,...

L'objectif général du plan d'action sur la justice des mineurs est de *«s'assurer que la situation des enfants et la justice des mineurs soient connues internationalement, de promouvoir des actions qui visent à inclure la justice des mineurs comme une priorité au niveau international, régional et national, et de renforcer les systèmes de justice juvénile, garantir les droits des enfants et adolescents en conflit avec la loi»*.

Les objectifs de ces actions sont :

1. D'assurer le suivi de la mise en œuvre de la CIDE, ses protocoles additionnels et d'autres instruments de droits humains, en particulier ceux qui ont trait à la justice des mineurs ;
2. Plaider pour des systèmes de justice des mineurs respectueux des droits de l'enfant et de leur vulnérabilité aux abus sexuels et autres, et qui préviennent les situations où des jeunes entrent en conflit avec la loi ;
3. Lobby pour l'inclusion de la justice des mineurs comme priorité à l'agenda politique, en vue de prévenir les violations des droits humains et de protéger les droits de l'enfant, en particulier ceux qui sont en conflit avec la loi ;
4. D'établir des réseaux pour construire des alliances internationales pour la promotion et la défense des droits de l'enfant, en particulier ceux qui sont en conflit avec la loi ;
5. De construire les capacités des différentes instances de D.E.I. de sorte qu'elles soient capables de défendre les droits de l'enfant d'une manière plus holistique et effective ;
6. De susciter la prise de conscience du public en général et de groupes cibles sur la situation des droits de l'enfant et la justice des mineurs ;

Parmi les activités qui sont réalisées par le Secrétariat international pour atteindre ces objectifs, pointons :

- Des projets qui touchent à la mise en œuvre de l'observation générale n° 10 du Comité des droits de l'enfant (le Comité lui-même a demandé à D.E.I. d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette observation générale).
- La mise en place du secrétariat permanent du panel inter-agences des Nations-Unies pour coordonner le travail réalisé par ces agences et les ONG en matière de justice pour mineurs ;
- Des actions qui touchent au suivi de l'étude des Nations Unies contre la violence à l'encontre des enfants ;

Enfin, à côté de ces actions ciblées, D.E.I. a maintenu une large attention sur les autres violations des droits de l'enfant et a réagi, chaque fois que cela est possible, au cas par cas, en particulier dans les pays où D.E.I. a une présence nationale. Ces prises de position peuvent être consultées sur le site du SI : <http://www.defenceforchildren.org/>.

Pour un détail de ces activités, il convient de se référer au rapport d'activités annuel du Secrétariat international.

Conclusions

Une fois encore, DEI est parvenu à réaliser un nombre impressionnant d'actions et activités en 2010. La perspective d'obtenir une reconnaissance comme service d'éducation permanente est aussi une perspective intéressante qui ne pourra qu'assoir mieux notre action !

Reste à évaluer les effets à court et long terme. Il s'agit évidemment de quelque chose de difficile, tant les objectifs de DEI en Belgique sont larges et ambitieux : changer les mentalités, faire en sorte que les droits de l'enfant soient mieux respectés, dénoncer des dérives,...

Ponctuellement, on peut constater que nous avons réussi à « marquer des points » (une victoire en justice, une dénonciation qui est relayée par les médias,...).

Ceci aura été rendu possible grâce à l'investissement du personnel de DEI, mais aussi des bénévoles, volontaires, stagiaires, réguliers ou occasionnels. Que l'occasion nous soit ainsi donnée de les remercier chaleureusement et

de souligner l'apport qu'ils représentent pour la réalisation de l'objet social de l'association.

Globalement nous sommes bien entendu persuadés que notre mission a une raison d'être et que nous avons une place spécifique au milieu des nombreuses associations qui visent des objectifs proche des nôtres, associations avec lesquelles nous collaborons d'ailleurs très régulièrement.

L'équipe de DEI-Belgique